



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2025 - 62		
Avis direct (expert délégué) Date : 12/07/2025	Objet : Sauvetage d'amphibiens sur la commune d'Eschau (67) sur une période de 5 ans – Eschau Nature	Avis : Favorable avec recommandation

Contexte

La présence du Crapaud calamite est connue de longue date à Eschau (67), avec une reproduction avérée.

En 2024, année très humide, le succès de reproduction a été exceptionnellement élevé dans un secteur au nord-ouest de la commune. Lors de la dispersion des juvéniles en été, un grand nombre d'entre eux s'est retrouvé piégé dans une trentaine de puisards ou avaloirs de certaines rues (voir la localisation dans l'annexe). Eschau-Nature a mis en place dans l'urgence une opération de sauvetage, qui a permis de sauver de la noyade près de 900 individus. Après des concertations avec BUFO, le SDEA et l'EMS, les mesures suivantes ont été mises en place : pose par l'EMS et le SDEA de filets le long des parois verticales des puisards et avaloirs pour permettre aux batraciens piégés d'en sortir sans aide, suivi par BUFO de la population de Crapauds, suivi par Eschau Nature des puisards et avaloirs pour vérifier l'efficacité des mesures pérennes mises en place (filets), et en cas de problème de les sortir de leurs « pièges ».

C'est au titre de ce dernier point que la dérogation est demandée par l'association car il est possible que le problème se reproduise en 2025, avec d'une part un mouvement inverse d'individus retournant vers les sites de ponte, d'autre part avec à nouveau des individus se dirigeant vers les habitations lors de la dispersion des juvéniles, si la reproduction se passe bien.

L'association compte opérer une tournée hebdomadaire, et les individus retrouvés piégés dans les puisards et avaloirs seront capturés à l'épuisette et relâchés à proximité du site.

Questions au CSRPN

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée selon les modalités présentées nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition naturelle ?
- Les méthodes exposées pour le prélèvement et le transport des individus sont-ils adaptés à la conservation des espèces mentionnées ?

Supports de réflexion

- Le dossier de dérogation « 1_DemandeDerogation_CrapaudsCalamite_Eschau_Nature ».

Analyse du CSRPN

La solution proposée afin d'éviter aux Crapauds calamites en dispersion à travers le village d'Eschau d'être piégés dans les puisards et avaloirs des bords de route urbains, et d'y périr, offre les meilleures garanties de succès.

En effet, la pose de filets le long des parois raides de ces structures permettra aux calamites de sortir par leurs propres moyens du piège dans lequel ils sont tombés. Ce dispositif a déjà été employé avec succès par l'Eurométropole de Strasbourg sur d'autres secteurs. De plus, une équipe d'une dizaine de membres bénévoles de l'association locale de la protection de la Nature (Eschau Nature), déjà formée à la manipulation des amphibiens dans le cadre des campagnes annuelles de sauvegarde le long des routes (poses de filets de protection), sera chargée de contrôler les installations une fois par semaine, ceci dans le but de récupérer à l'épuisette les individus qui ne seraient pas parvenus à escalader les filets et à s'extraire des pièges dans lesquels ils sont tombés. Ces opérations s'effectueront en fin de journée, afin d'éviter de trop forts ensoleillements.

Les modalités de retour dans la nature de ces individus capturés se feront en concertation avec Bufo (association pour l'étude et la protection des reptiles et amphibiens d'Alsace), dans des sites propices proches, mais situés à l'écart du village afin de leur éviter des risques d'écrasement.

L'option de choisir en particulier le site du CEN Alsace, qui est facilement atteignable depuis le village et qui est propice à l'espèce en raison d'une gestion visant notamment les amphibiens, est pertinent. Le transport se fera à l'aide de seaux dédiés, qui ne seront utilisés que pour ce site, ce qui leur dispensera d'être systématiquement désinfectés après chaque manipulation.

Les autres points positifs sont :

- le rappel des bonnes pratiques à adopter avant chaque séance de capture, ceci par le responsable local de l'opération (membre d'Eschau Nature) ;
- un relâché des individus capturés dans un délai de moins d'une heure après la capture ;
- le suivi de la population par Bufo qui permettra d'ajuster les mesures selon les besoins ;
- le secteur qui a révélé le problème en 2024 sera prioritairement traité, mais le périmètre potentiel est élargi à l'ensemble des secteurs potentiellement concernés (moitié ouest du ban communal, ainsi que la partie SE du ban voisin d'Illkirch) ;
- et enfin, la rédaction d'un bilan annuel des opérations, avec la liste des participants, les zones prospectées et les atteintes des objectifs.

-

Deux remarques cependant :

- la périodicité de contrôle des puisards et avaloirs une fois par semaine semble être trop longue pour des animaux aquatiques dont la peau doit toujours rester humide : plutôt 2 à 3 fois par semaine (si ce n'est plus ?), dans le but d'offrir toutes les chances de survie aux individus qui n'ont pas réussi à sortir par leurs propres moyens grâce aux filets ;
- lors de l'emploi des épauettes, prendre tout spécialement garde à ne pas blesser les animaux dont la peau est très fragile.

Avis du CSRPN

Favorable.

Recommandations

Prendre l'attache de Bufo afin de définir avec précision la périodicité de passage qui est la plus indiquée pour secourir les amphibiens qui sont toujours bloqués dans les puisards et avaloirs malgré la pose de filets.

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.